

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 04 Avril 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Mme GIGAULT Claire excusée.

### VOTE DES BUDGETS UNIQUES 2016 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)

Vote à l'unanimité le :

- ❖ Budget Unique de la commune s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 331 882,82 € et en investissement à la somme de 115 230,54 €.
- ❖ Budget Unique des eaux s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 66 079,09 € et en investissement à la somme de 51 241,10 €.
- ❖ Budget Unique de l'assainissement s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 89 820,84 € et en investissement à la somme de 57 626,62 €.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017.

	Taux 2016 Commune	Taux 2017 Commune	Moyenne département	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	8.88	8.88	23.31	24.38
Foncier bâti	15.23	15.23	26.21	20.85
Foncier non bâti	31.08	31.08	45.32	49.31

### REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BUDGETS ANNEXES

Après avoir entendu le maire, le conseil décide de maintenir les taux pour le remboursement des frais des budgets annexes au budget général. Pour le budget de l'eau, il est de 3 % du salaire (brut + charges patronales) de la secrétaire de mairie et du fontainier. Pour le budget de l'assainissement, il est de 4 % du salaire de la secrétaire de mairie et 12 % du salaire de l'agent communal.

### TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte tenu des résultats du budget de l'eau, le conseil propose d'augmenter le tarif de l'eau potable pour assurer le financement de travaux à venir (surpresseurs, bas de la colonne de distribution ...). Après discussion, il décide à l'unanimité d'augmenter la part variable de 5 cts d'euros le m3 et par 8 voix d'augmenter de 5 € la part fixe contre 2 favorables à 10 €.

Les tarifs de l'assainissement restent inchangés.

		Prix actuel	Prix à compter du 10/04/2017
Eaux TTC	Prix m3	1,15 €	1,20 €
	Compteur (diamètre 20)	40 €	45 €
	Compteur (diamètre 30)	50 €	55 €
Assainissement TTC	Prix m3	1,70 €	1,70 €
	Part fixe	99 €	99 €

### DEMANDE DE SUBVENTIONS « FAIBLE POPULATION » DU DÉPARTEMENT,

Le conseil sollicite une aide financière au Département au titre des communes à faible population pour l'achat de bâches pour les barnums sur la base d'un devis de 832 € HT.

### ORGANISATION DES PERMANENCES POUR LES ÉLECTIONS DU 23 AVRIL ET 7 MAI 2017,

Le conseil organise les permanences des élections présidentielles fixées les 23 avril et 7 mai 2017.

### QUESTIONS DIVERSES

#### ❖ CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le programme du 8 mai a été arrêté comme suit : rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message avec sonnerie aux morts. Vin d'honneur à la salle communale.

#### ❖ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DE GIVRAINES

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « Amicale de Givraines » de 245 € permettant le remboursement de dépenses engagées par l'Amicale pour le compte de la Commune.

#### ❖ SIERP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA RÉGION DE PITHIVIERS)

M. BRENDEL Marc, délégué, informe que lors de l'assemblée générale du SIERP, le Syndicat a modifié son règlement intérieur pour l'attribution des subventions aux communes. Désormais, le versement des subventions sera étalé sur plusieurs exercices en fonction de l'importance du montant accordé. Les subventions concernent l'achat de candélabre neuf (660 €), applique neuve ou borne (220 €), éclairage LED et lampadaires solaires (880 €/candélabre et 330 €/applique ou borne), horloge astronomique (250 €), mise en conformité des armoires d'éclairage public (700 €). À compter de cette année, une expérimentation sur le remplacement des compteurs actuels par les compteurs « Linky » va être mis en place sur la commune de Pithiviers le Vieil. Ensuite, tous les compteurs seront changés sur une période de 7 ans. La SICAP en prendra le coût à sa charge.

#### ❖ VIGILANCE DÉMARCHAGE

Des entreprises sollicitent actuellement par téléphone les habitants pour des contrôles, des mises aux normes (Grenelle de l'environnement) etc... Celles-ci ne sont en aucune façon mandatées par la mairie de Givraines. Elles font du démarchage forcé. La commune vous conseille de rester vigilant.

## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ☺ RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU

L'agent communal effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) à compter du **10 avril 2017**. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

### ☺ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du **lundi 10 avril au lundi 17 avril inclus**. En cas d'urgence, prendre contact avec le maire ou son adjoint.

### ☺ INFORMATION ÉLECTIONS

Chaque électeur doit être inscrit sur la liste électorale générale et muni d'une pièce d'identité (obligatoire) pour voter.

**Procurations** : En cas d'absence le jour du vote, un électeur peut donner procuration à un autre électeur de la commune (1 seule procuration par électeur). Cette demande doit être faite à la Gendarmerie de Pithiviers le plus rapidement possible.

**Permanences** : Pour les 4 élections à venir, un appel est lancé auprès d'électeurs qui seraient partant pour tenir une permanence, même de courte durée. Se manifester auprès de la mairie.

### ☺ ZÉRO PESTICIDE

La mise en place du « zéro pesticide » sur les communes est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à l'exception des cimetières et des terrains de sport.

La commune de Givraines a fait le choix de l'étendre au cimetière. En aucun cas, les particuliers peuvent utiliser des produits phytosanitaires sur l'espace public (trottoirs, chemins communaux...) Par contre, tout désherbage manuel devant son domicile sera toujours très apprécié.